
Résumé de l'adresse de la société populaire de Pontigny (Yonne) qui félicite la Convention, lors de la séance du 5 prairial an II (24 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse de la société populaire de Pontigny (Yonne) qui félicite la Convention, lors de la séance du 5 prairial an II (24 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 592;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27467_t1_0592_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Courage ! Citoyens représentants ! C'est à votre zèle infatigable que nous sommes redevables du salut de la patrie ; ce sera à votre persévérance impassible et populaire que nous saurons gré de la juste vigueur des loix.

Que tous les traîtres périssent ! Plus de grâce ! Si nous les ménageons, nous forçons nous mêmes les instruments de notre propre destruction. Que la rigueur des loix révolutionnaires frappe les coupables et que les seuls républicains jouissent, dans l'attitude qui leur convient, de la sécurité que la loi leur garantit.

Sages et courageux représentants, restez fermes au poste auquel le peuple français vous a placé. Marquez, comme vous l'avez toujours fait, au coin de la sagesse et de l'intrépidité républicaines tous les actes qui émaneront de vous pour le bonheur du peuple.

Les sans-culottes de la Société montagnarde de Carouges-la-Montagne, occupés sans cesse de propager les principes sacrés que vous avez développés, jurent une haine éternelle aux tyrans, et vous invitent de n'avoir aucuns doutes sur l'entière adhésion qu'ils ont vouée à tous vos décrets.

Salut, union, énergie. »

PICHON (*présid.*), BILIARD fils (*secrét.*), D. SÉNÉCHAL (*secrét.*), CHAPELLE (*vice-présid.*), ANGER, DUPONT, THIRAUX, G.V. ANGER, A. LETAVERNIER, PEYRON, CHAUVIN, SÉNÉCHAL, BASTARD, MESZERET, CHERADAME, SÉNÉCHAL, C. TARTARIN (*ex-présid.*), François GAUTIERE, F. SIMON [+ 2 signatures illisibles].

l

La Société populaire de Pontigny, ci-devant St-Florentin, félicite la Convention... (1).

m

[La Sté popul. de Tours, à la Conv.; s.d.] (2).

« Mandataires du peuple,

Nous nous empressons de faire retentir jusqu'à vous les cris d'allégresse qu'a produit parmi nous votre décret mémorable du 18 de ce mois. Jamais, non jamais nos âmes ne furent plus vivement émues qu'à la lecture de la fête que vous préparez à celui qui depuis cinq ans protège d'une main invisible la cause de la liberté.

Enfin l'Etre Suprême sera véritablement adoré dans la République française, l'immortalité de l'âme n'y sera plus méconnue, et le citoyen qui jeune encore donne ses jours à sa patrie, ou qui meurt après l'avoir servie long-tems s'endormira désormais dans l'espoir consolant de se trouver à son réveil dans le séjour des heureux... O source féconde des vertus civiques et de la prospérité de la France ! L'homme de bien ne peut arrêter sur toi sa pensée, sans éprouver dans tout son être un baume vivifiant, une force inépuisable.

Grâces immortelles vous soient rendues, régénérateurs de la nature et de la vérité ! Ce n'était pas assez pour vous d'avoir purgé la France de la tyrannie, du fanatisme et de l'intrigue ; vous avez voulu pour achever votre grand-

œuvre, frapper encore de la foudre révolutionnaire l'athéisme insolent, monstre venimeux qui déjà, jusques sous le chaume, commençait à distiller ses poisons. Oh ! si jamais il reparait dans notre sein, nous le conduirons dans nos plaines fertiles, et là, votre décret à la main, nous le présenterons au soleil levant, pour qu'au feu sacré de ses rayons, il soit réduit en poudre.

Le jour que vous avez marqué pour célébrer l'Etre Suprême sera de même pour nous un jour de fête. Nous irons avec tous les citoyens de notre cité couvrir aussi notre montagne chérie. Après y avoir honoré l'Etre de tous les êtres, notre premier soin sera de l'invoquer pour nos mandataires intrépides et fidèles qui malgré tant d'orages, de trahisons et d'intrigues, ont cimenté la liberté française ; oui, nous lui demanderons de bénir vos travaux ; de les rendre immortels. Et pour vous faire participer long-tems au bonheur que vous avez opéré, nous le prions de ne terminer votre carrière paternelle, que lorsque le nombre de vos jours égalera celui de vos bienfaits. S. et F. »

BARRÉ (*présid.*), DERRÉ (*secrét., ex-présid.*),
VEAU (*secrét.*).

n

La Société populaire de Narbonne félicite la Convention... (1).

o

[La Sté popul. de Nogent-sur-Seine, à la Conv.; s.d.] (2).

« Législateurs,

Quel est l'homme moral et sensé qui n'ait vu le piège que tendoient les conspirateurs tombés sous le glaive vengeur de la loi, en nous présentant l'athéisme en principes ? N'étoit-ce pas vouloir jouir du plaisir atroce de voir les amis de la liberté se déchirer, sans comprendre ? Leurs sectateurs répandus sur toutes les parties de la République, prêchoient leur doctrine impie. Ils ne se contenteroient pas de dire dans leur cœur, *Il n'y point de Dieu* : Ils le publioient hautement.

Il falloit une main puissante et hardie pour déchirer la voile dont ils avoient enveloppés leurs forfaits.

La Convention nationale, seule, avoit le pouvoir de venger la divinité et le peuple français outragés. Elle l'a fait ; et d'une manière digne d'elle. Elle a rassuré le peuple gémissant sans oser élever sa voix pour se plaindre. Déjà, repaissent sur son front, ces traits formés par l'Etre Suprême, qu'en vain l'athéisme avoit essayé d'effacer et de le ranger avec lui au rang des brutes, en réduisant sa plus belle faculté, son âme, à un anéantissement éternel.

Grâces vous soient rendues, Législateurs, votre morale sera la notre, elle sera celle de tous les peuples de la terre. Nous prêcherons les vertus, nous les pratiquerons, persuadés qu'une récompense attend dans une autre vie l'homme juste et vertueux, et nous fuirons le vice, convaincus

(1) Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t). DXL 27, f^o 186, p. 38.

(2) C 306, pl. 1154, p. 19.

(1) Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t).

(2) C 306, pl. 1154, pl. 22.